

Le Bastion, avenue Gaulard - Travaux de sécurité et d'aménagement - Adoption du programme - Demande de subvention

M. l'Adjoint LIME, Rapporteur : «Le Bastion» situé à l'angle du Pont de Bregille et de l'avenue Gaulard est une propriété de l'Etat qui fait l'objet d'une concession entre l'Etat représenté par Voies Navigables de France et la Chambre de Commerce et d'Industrie jusqu'en 2011. La Chambre de Commerce et d'Industrie, par l'intermédiaire d'une convention, met «le Bastion» à disposition de la Ville.

Dans un objectif d'amélioration de la sécurité, un diagnostic sécurité incendie a été commandé par la Ville au bureau de contrôle APAVE en mars 2001.

A partir du rapport remis par le contrôleur technique et après discussion avec le Service Action Culturelle, le programme de travaux envisagé est le suivant :

A) Amélioration de la sécurité

- désenfumage mécanique de la circulation principale
- remplacement de toutes les portes sur les cellules par des portes phoniques et coupe feu 1/2 heure munies d'un ferme porte.
- Dépose de tous les revêtements muraux, de sols, ou plafonds non conformes à la réglementation.
- Mise aux normes de l'installation électrique
- Installation d'une alarme générale d'évacuation
- Eclairage de sécurité

B) Programme d'aménagement

- Isolation acoustique de chaque cellule :
 - * Doublage 2 plaques de plâtre de 13 mm plus laine de roche
- Amélioration de l'acoustique des cellules (réduction de la réverbération) :
 - * Faux-plafond acoustique
 - * Revêtement mural acoustique (toile de verre sur molleton acoustique)
 - * Revêtement de sol PVC
- Amélioration de l'acoustique du couloir :
 - * Revêtement mural acoustique (toile de verre sur molleton acoustique)
 - * Revêtement de sol PVC
- Remplacement menuiseries extérieures
- Mise en peinture de l'ensemble des cellules et du couloir
- Ventilation des locaux

Estimation prévisionnelle de l'opération :

A/ Etudes (maître d'oeuvre, bureau d'études techniques, contrôleur technique, etc.)	30 000 € TTC
B/ Travaux	<u>170 000 € TTC</u>
TOTAL	200 000 € TTC

Un crédit de 100 000 € TTC a été inscrit au BP 2002.

Calendrier prévisionnel :

- Avril 2002 : Choix Maître d'oeuvre, Coordonnateur SPS et Contrôleur Technique
- Mai - juin 2002 : Etude d'Avant-Projet
- Juillet 2002 : dépôt DT
- Septembre 2002 : lancement consultation
- Fin d'année 2002 : choix des entreprises
- Durée des travaux : 7 mois

Phasage prévisionnel des travaux :

- * Tranche Ferme : Amélioration de la Sécurité
Durée estimée à 3 mois Estimation : 100 000 € TTC
- * Tranche Conditionnelle 1 : Programme d'aménagement
Durée estimée à 4 mois Estimation : 100 000 € TTC

NB : Un phasage des travaux par cellule sera à convenir avec les utilisateurs pour prendre en compte leurs activités.

Sur avis favorable de la Commission Patrimoine, le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le programme présenté et le calendrier des travaux,
- autoriser M. le Maire à signer les marchés de travaux, le (ou les) ordres(s) de service ou avenant(s) permettant l'exécution complète des travaux, ceci dans la limite des crédits inscrits aux budgets 2002 et suivants au chapitre 92.020.61522.02806.33000,
- solliciter l'aide financière de l'Etat dans le cadre du dispositif ATSR (Avenir du Territoire entre Saône et Rhin),
- inscrire le montant des subventions par décisions modificatives au budget de l'exercice courant dès réception des notifications attributives en recettes au chapitre 92.020.74718.02806.33000 et le réaffecter en dépenses au chapitre 92.020.61522.02806.33000.

«**M. LE MAIRE** : C'est un lieu important à Besançon où les jeunes peuvent s'exprimer, faire de la musique. C'est un Bastion que nous avons équipé en 1984-1985.

M. Jean ROSSELOT : Juste un mot Monsieur le Maire...

M. LE MAIRE : Patrimoine peut-être, un cavalier ?

M. Jean ROSSELOT : Je ne veux pas en rajouter mais je trouve dommage que des travaux soient entrepris à l'intérieur et que l'extérieur de ce Bastion situé au bout de la rue Sarrail soit laissé à l'abandon, c'est fort dommage. Or il s'inscrit dans une trilogie de l'entrée Sud de la ville qui serait très intéressante pour séduire les touristes suisses et autres, trilogie composée par la Porte Taillée, le Bastion Rivotte vers le pont de chemin de fer et celui-là. Dommage qu'aucun de ces grands monuments ne soit, ne serait-ce qu'illuminé. Je ne reviens pas sur l'utilisation pratique qu'on pourrait faire de l'espace qu'il y a entre le Bastion Rivotte et ce Bastion Bregille, mais du point de vue de l'extérieur, ce Bastion Bregille on a l'impression -j'exagère un peu pour me faire comprendre- qu'il pourrit sous la végétation. Ce qu'il y a de plus triste au fond et étonnant, Monsieur le Maire, c'est que ce Bastion est situé au bout de la rue Sarrail et comme je le dis souvent, l'Armée dont ce n'est pas la vocation entretient superbement ses bâtiments, les casernes rue Sarrail c'est très beau, et la Ville dont ce serait plutôt la vocation, reste elle l'arme au pied si je puis dire au bout de la rue Sarrail et laisse à l'abandon total ce Bastion alors qu'il suffirait de peu de choses. Je rappelle ici que l'ancien Préfet GUEANT disait toujours, puisqu'il s'agit d'une propriété de l'État qui est donnée en concession à la Chambre de Commerce je crois jusqu'en 2001 «si la Ville me demandait non seulement le Bastion mais tout l'espace du site de l'ancien port fluvial, je le lui donnerais ou je le lui vendrais rapidement».

M. LE MAIRE : Pour le vendre, ils veulent bien le vendre !

M. Jean ROSSELOT : Mais ce n'était pas dit dans l'esprit d'en retirer beaucoup d'argent. En revanche, on voit quel parti la Ville peut en tirer mais je répète, l'Armée dont ce n'est pas le boulot, fait un travail extraordinaire dans la rue Sarrail et nous au bout de la rue on reste l'arme au pied, c'est très dommage, surtout pour les trois éléments du patrimoine à l'entrée de la ville.

M. LE MAIRE : Vous n'avez pas tort mais je ne peux pas dire quand même que la Ville ne fait rien par rapport à cela...

M. Jean ROSSELOT : Mais je parle du Bastion ! J'aurais pu ajouter qu'il y a toujours des camions de poubelles autour, que la vue depuis le SNB est lamentable, c'est un dépôt d'ordures.

M. LE MAIRE : Vous avez certainement entendu parler d'un projet de restructuration des Prés de Vaux avec une première phase opérationnelle sur...

M. Jean ROSSELOT : On n'est pas dans les Prés de Vaux...

M. LE MAIRE : Laissez-moi continuer, avec une première phase opérationnelle sur..., écoutez ce Bastion-là c'est l'Adjoint FOUSSERET qui à l'époque l'avait fait équiper. Je sais parfaitement où il est, je peux même vous dire comme c'est à l'intérieur. Je connais aussi l'autre.

M. Jean ROSSELOT : Pas construit !

M. LE MAIRE : Non, aménagé. Ces Bastions sont actuellement laissés en concession à la Chambre de Commerce. Je sais très bien que ce n'est pas les Prés de Vaux mais dans notre plan, dans notre réflexion sur l'ensemble, nous avons une phase opérationnelle et Michel LOYAT le dira certainement dans un instant, c'est de démarrer déjà sur ce qui est un de vos dadas, à juste titre d'ailleurs, c'est le port fluvial. Nous sommes en train de travailler là-dessus et effectivement tout cela se situe dans cet ensemble.

Pour le patrimoine, il y a des sommes énormes qui sont engagées par la Ville depuis des dizaines et des vingtaines d'années entre autres sur la Citadelle. Nous allons refaire au-dessus de la Porte Taillée cette petite maison de corps de garde qui date du XV^{ème} Siècle je crois, tout cela va être refait. J'ai demandé aux services qu'ils regardent aussi comment nous pourrions remettre en route des chantiers du côté de la Gare d'Eau où une partie des murailles nous appartient. Chaque fois que je passe et que je vois les arbres qui poussent jusqu'à disjoindre les couvertes de ces murailles, je sais que ça me fait mal, donc j'ai demandé aux services qu'ils regardent cela. Il y a aussi un travail qui a été fait qu'il faut reprendre à nouveau concernant les murailles près de la Rode en haut de Battant. Certains disent même qu'il faudrait peut-être reconstruire la Porte Battant, pourquoi pas ? Voyez, on a du travail par rapport à tout cela. On est en train d'attaquer la Porte Noire, donc votre remarque je la prends tout à fait en compte, j'ai bien compris que ce n'était pas du tout une critique. S'il y a un sujet sur lequel au moins on s'entend, c'est celui-là, le patrimoine.

M. Jean ROSSELOT : Juste un mot Monsieur le Maire ; pour revenir à ce Bastion, il suffirait de le dévégéter un petit peu...

M. LE MAIRE : C'est en cours.

M. Jean ROSSELOT : ...et de l'illuminer, ce n'est pas des dépenses folles et au bout de la rue Sarrail, ça ferait une belle perspective.

M. LE MAIRE : On va voir ce que l'on peut faire.

M. Michel LOYAT : En un mot, juste pour compléter ce qu'a dit le Maire concernant le port fluvial, nous avons rencontré Voies Navigables de France à plusieurs reprises, nous lui avons fait part d'une volonté, d'une optique de réhabilitation de l'ensemble du site et ce très rapidement. Effectivement ça peut être la première phase par rapport aux Prés de Vaux puisque vous savez que l'étude avait porté à la fois sur le site des Prés de Vaux et sur le site du port fluvial. Avec VNF il a été convenu, puisque la concession ne se pose plus avec la CCI contrairement à ce que vous avez indiqué, d'établir une charte sur l'ensemble des points concernant la Ville et VNF. Cela se fera au cours de l'année 2002 et c'est dans le cadre de cette charte que sera posée la démarche concernant le port fluvial.

M. Pascal BONNET : Je voudrais revenir au point que nous votons. Je vois qu'il y a une tranche ferme qui concerne l'amélioration de la sécurité et une tranche conditionnelle programme d'aménagement. La tranche conditionnelle est liée à quoi ?

M. LE MAIRE : C'est simplement un problème de crédits, savoir si nous aurons ou non les subventions que nous demandons.

M. Pascal BONNET : C'est lié aux subventions ?

M. LE MAIRE : Oui».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte ces dispositions à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 13 mai 2002.